PROCÉS-VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 14 mai 2025

Sur convocation en date du 16 avril 2025, l'assemblée générale ordinaire de l'association *La Semaine de la Bonté* s'est réunie le 14 mai 2025 à 15h30, dans les locaux de l'association pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 2024
Présentation des rapports moral, social et financier pour l'année 2024
Approbation des comptes de l'exercice 2024
Quitus aux administrateurs
Affectation du résultat de l'exercice
Approbation du budget pour l'année 2025
Renouvellement des membres du conseil d'administration.

Sont présents ou représentés des membres du conseil d'administration et des membres adhérents de l'association.

Le Président souhaite la bienvenue aux participants, puis présente le rapport moral, soulignant que grâce à la société Impact Partners, l'association a pu bénéficier d'un hébergement gratuit. Ce changement a entrainé un déménagement entre octobre et novembre et par là-même une interruption temporaire des activités pendant deux mois.
Il remercie les bénévoles qui se sont mobilisés sans relâche malgré une organisation différente et notre collaboratrice pour son implication essentielle.

Au cours de l'année 2024, l'association est restée fidèle à sa vocation première : venir en aide aux personnes confrontées à des difficultés de mobilité, soutenir les actions de formation pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, et accompagner les familles dans leur vie quotidienne.

L'association reste entièrement dépendante de la générosité des donateurs, et est en attente de la vente de l'appartement de Bayonne donné par M. Chambon.

Le Vice-Président présente ensuite le rapport social en quelques chiffres: en 2024, l'association a aidé 567 familles pour un montant de 93 821 euros, soit un montant moyen de 165 euros.
La répartition des secours reste assez stable. Plus de 65% des aides concernent la mobilité et 20% l'enfance.
Le pourcentage des dossiers aidés reste lui aussi stable sur les trois dernières années (environ 3 dossiers sur 4).

Puis le trésorier présente le rapport financier. Après avoir souligné que la présentation des comptes est conforme à la réglementation en vigueur, il commente les chiffres de l'exercice 2024, en analysant successivement le compte d'emploi des ressources et le bilan résumé.

Les ressources provenant du public s'élèvent à 83 390 euros au lieu de 91 493 euros en 2023.
Le montant des secours émis est légèrement inférieur à celui de l'année passée.
Le fond dédié a servi et sert encore à alimenter le déficit entre les dons et les secours.
Il précise que le compte courant est souvent proche de zéro et doit être régulièrement réapprovisionné.
Il propose plusieurs solutions :
-Soit alimenter le compte courant par sessions d'actifs (ce qui a été fait en mai à hauteur de 25 000 euros), sachant que certaines valeurs sont en moins value.
-Soit arrêter les secours en attendant d'éventuels dons ou subventions.
La vente de l'appartement de Bayonne devrait apporter des liquidités et améliorer la trésorerie.

Après la présentation du budget par le secrétaire général, Les résolutions sont soumises aux suffrages des personnes présentes.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du président et du vice-président, ainsi que le rapport du trésorier sur les comptes de l'année 2024, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et donne quitus aux administrateurs pour les actes de gestion du conseil d'administration au cours de cet exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide de ne pas modifier le montant des fonds des réserves statutaires (fonds de réserve statutaire de fonctionnement et fonds de réserve statutaire de secours) prévues par l'article 15 des statuts, qui restera fixé à 182 660,41 €.

Elle constate que l'exercice se solde par un déficit global de -49 115,15 €, qui se décompose en un déficit des œuvres sociales de -62 929,33 € et un excédent associatif de +13 814,18 €.

Comme 62 929,33 € sont à prélever sur le fonds dédié sur dons et legs, qui de ce fait est ramené de 237 359,82 € à 174 430,49 €, on obtient au final un excédent global comptable de +12 814,18 euros.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide :

- de prélever, conformément à l'article 13 des statuts 10 % des résultats financiers nets, soit 2 302,45 €, sur le résultat de l'exercice afin de les affecter à la réserve statutaire qui se trouve, de ce fait, portée de 113 988,15 € à 116 290,60 €.

- Le solde, soit 11 511,73 € étant affecté aux réserves en attente d'affectation qui sont portées de 40 221,42€ à 51 733,15 € .

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale adopte le projet de budget présenté par le conseil d'administration pour l'année 2025 qui s'élève en dépenses à 136 000 €, dont 90 000 € de secours à distribuer.

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale acte la démission de Philippe Cattiaux et Elisabeth Beatrix.
Elle nomme comme administrateurs Laurence de Resbecq et Killian Flagey.

Elle renouvelle les mandats d'administrateurs de Michel Gervais, Pierre Girardin, Régis Neveux, Daniel Ploix et Roger de Vernejoul. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale de l'année 2028 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Chantal Proix est nommée Secrétaire Générale adjointe en remplacement d'Elisabeth Beatrix.

Résolution adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 17 h.

La Secrétaire, Le Président,

Chantal PROIX Daniel PLOIX